



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

graffiti

Question écrite n° 107884

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'environnement des abords d'autoroutes et du boulevard périphérique. En effet, ces artères périphériques de la capitale sont sur leurs parois et abords couvertes de graffitis, tags et inscriptions diverses qui sont autant de nuisances visuelles, qui dégradent considérablement l'environnement de ces aires de circulation routière, notamment sur le pourtour de Paris. C'est le cas notamment sur le tracé de ces autoroutes (A), bretelles (B) et boulevard périphérique qui traversent le département de la Seine-Saint-Denis, où cette pratique d'inscriptions murales est très répandue. Il conviendrait donc d'engager une vaste action de nettoyage de ces graffitis et tags dans les mois qui viennent en association avec la ville de Paris et les collectivités territoriales traversées. Il lui demande donc s'il compte, en collaboration avec sa collègue ministre de l'écologie, mener cette action de nettoyage généralisée.

Texte de la réponse

Sur le réseau routier national, des moyens très importants sont consacrés aux travaux de nettoyage. Malgré cela, en raison des pratiques d'affichage sauvage ou de graffitis, il se révèle très difficile d'obtenir de bons résultats ; pour les obtenir, il conviendrait d'intervenir pratiquement tous les jours sur certains ouvrages, ce qui se ferait au détriment de l'entretien courant, qui est nécessaire à la sécurité des usagers. Conscient de cette situation, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a engagé une étude afin d'inventorier les techniques développées par les industriels qui permettraient d'agir de façon plus méthodique par un nettoyage régulier et rapide à des coûts acceptables. Les premières conclusions de cette étude sont attendues très prochainement. Par ailleurs, les services du ministère ne manquent pas de porter plainte contre les contrevenants lorsqu'ils sont identifiés. Ces actions n'ont malheureusement pas eu un effet suffisamment dissuasif à ce jour. La lutte contre la dégradation des abords routiers est donc une lutte de longue haleine. L'association des collectivités de l'État est certainement une manière d'amplifier l'action menée jusqu'à présent par les services déconcentrés de l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107884

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11013

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3023